

Édito

Conformément à l'article L52-1 du Code électoral, Givry Info retire l'édito du Maire de sa parution jusqu'aux élections municipales de mars 2008. Nous vous remercions de votre compréhension.

Givry en Fête, édition 2007

ambiance médiévale les 1^{ers} et 2 septembre derniers

Givry, pavoisée à ses couleurs, jaune et bleu, a joué le jeu du retour au passé et donné un aperçu de l'époque médiévale le premier week-end de septembre.



Spectacles humoristiques doublés de combats à l'épée, découvertes des armes médiévales, stands et ateliers découvertes : de la cuisine de l'époque à la manipulation des armes, du jonglage à la calligraphie, du secret des simples au tir à l'arc ou à l'escrime, de la forge en activité aux jeux en bois d'autrefois, le dépaysement était assuré. La brocante, les propositions gourmandes, de l'hypocras aux gaufres sans oublier le sanglier, la fête foraine, le spectacle de feu, tout était prétexte à la fête conviviale et sympathique qu'est ce désormais traditionnel rendez-vous de la rentrée.

Retrouvez toutes les photos de Givry en Fête 2007 sur le site officiel : www.givry-bourgogne.fr



Sommaire

- Page 2
 - Actualités municipales
 - Travaux et réalisations en cours
- Page 3
 - Les vacances de Toussaint au Centre de loisirs
 - Jeunes et vieux ...ensemble !
- Page 4
 - Les principaux chiffres de la rentrée scolaire
 - Médailles et Trophées pour nos champions !
- Inscription sur les listes électorales

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2007

Finances communales

- réévaluation de la redevance d'assainissement, selon l'augmentation de l'indice des prix à la consommation sur l'année 2007, de 1.18 € / m³ à 1.20 € / m³ à compter du 1^{er} janvier 2008.
- versement d'une subvention de 1 000 €, dans le cadre du montant imputé aux subventions destinées aux associations, à l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Givry, correspondant à la participation de la commune à l'achat d'un véhicule.
- dégrèvement de la Taxe Locale d'Équipement sur la Maison Médicale, soit 5 870 €. Ce bâtiment étant propriété de la commune, il s'avère inutile que la commune procède au règlement de cette taxe dont elle est, par ailleurs, bénéficiaire.

Administration générale

- Compensation financière aux services sociaux de Chalon-sur-Saône : la Ville de Chalon a décidé de demander aux communes de résidence des enfants fréquentant les services qu'elle propose aux familles une participation financière basée sur le prix de revient de chaque équipement. Prix de revient qui sera diminué des recettes des familles et des participations de la CAF et du Conseil Général. A défaut de compensation financière des communes de résidence, à compter du 1^{er} septembre 2007, les structures de Chalon ne seront plus en mesure d'accueillir les enfants des communes extérieures.

Le Conseil Municipal de Givry s'est prononcé favorablement pour participer financièrement au coût de fonctionnement des équipements et services proposés aux familles par la Ville de Chalon de la manière suivante :

- s'agissant de la fréquentation par les enfants de Givry des accueils de loisirs, aucune compensation financière ne sera versée par la commune de Givry qui dispose depuis le 1^{er} juillet 2006 d'un centre de loisirs municipal ;
- s'agissant de la fréquentation des services multi-accueil et des crèches collectives, la commune de Givry ne financera que

Chenilles processionnaires

La direction régionale de l'ONF s'étant opposée à un traitement aérien nuisible à d'autres espèces, c'est un traitement manuel qui permettra de détruire les nids pendant la période hivernale. Les habitants concernés ont reçu un courrier en ce sens et sont invités à dénombrer les nids inaccessibles sans un équipement professionnel.

Vous pouvez désormais retrouver in-extenso les comptes-rendus des conseils municipaux en ligne sur le site officiel de la commune www.givry-bourgogne.fr

l'accueil de l'enfant déjà accueilli par une crèche de Chalon pour sa dernière année (2007-2008).

Les autres demandes d'accueil dans ces services seront traitées au cas par cas en fonction du dossier et des possibilités de financement de la commune de Givry.

Pour des raisons d'organisation, les directions des établissements d'accueil nous feront parvenir les demandes des parents résidant à Givry afin de permettre l'étude de ces demandes et de se prononcer sur ces dérogations et leur impact financier.

- Participations scolaires : le Conseil Municipal a décidé de demander aux communes extérieures qui envoient des enfants dans les écoles maternelles et élémentaires de Givry une participation de 141,34 € / élève aux charges de fonctionnement pour l'année scolaire 2006-2007.

Réciproquement, la commune de Givry participera aux charges de fonctionnement des communes extérieures accueillant des enfants résidant à Givry, à hauteur de 141,34 € / élève scolarisé en maternelle ou en primaire pour l'année 2006-2007.

- Réforme du permis de construire : entrée en vigueur le 1^{er} octobre, modifiant les responsabilités respectives en terme de contrôle et de respect très strict des délais, cette réforme nécessite de revoir le contenu de la convention de mise à disposition des services de la DDE auprès de la commune de Givry et ce, par application du droit des sols.

Cette convention prévoit, notamment :

- la mise à disposition des services de la DDE pour l'instruction des permis de construire, d'aménager et de démolir, les déclarations préalables et les certificats d'urbanisme

- la mise à disposition des services de la DDE pour les contrôles obligatoires prévus par les textes ainsi que dans les cas de non conformité manifestement avérée.

- les responsabilités respectives de la commune et de la DDE dans le respect des délais et de la transmission des pièces.

Travaux de l'Église



Les travaux continuent à l'arrière de l'église. Les ouvriers taillent manuellement des pierres qui viennent de l'Yonne...

La maison médicale



Après la réception des travaux le 28 septembre, l'inauguration est prévue le 17 novembre prochain.

Information GRT gaz

La campagne annuelle d'entretien des bandes de servitude est entreprise sur les canalisations de transport de gaz naturel HAUTE PRESSION traversant la commune. Cette prestation est réalisée par l'ONF, Office National des Forêts depuis le 24 septembre pour se terminer à fin décembre 2007. Nos agents GRTgaz sont à la disposition de tous pour répondre aux demandes d'information :

GRTgaz – RRM - Secteur Saône-et-Loire
Site de Chalon - ZAC des Blettrys
71530 CHAMPFORGEUIL
Tél. 03 85 46 86 00
Fax : 03 85 41 04 13

Vacances de Toussaint au centre de loisirs

Le centre de loisirs sera ouvert pendant les vacances de la Toussaint, du 29 octobre au 7 novembre inclus.

Les sols du centre de loisirs ont été fraîchement refaits ; cela nécessite un temps de séchage et de stabilisation. Pour cette raison, les inscriptions auront lieu **exceptionnellement en mairie, salle de réunion au rez-de-chaussée**, du 5 au 24 octobre, le mercredi de 10 h à 12 h et le vendredi de 17 h à 19 h.

Les fiches sanitaires et diverses autorisations demandées à l'inscription sont valables toute l'année : **il n'est pas donc pas nécessaire de les fournir à nouveau pour les enfants qui ont déjà fréquenté le centre en 2007.**

Les documents d'inscription au centre sont disponibles en mairie, aux horaires habituels d'ouverture, ou en téléchargement sur le site de la ville, www.givry-bourgogne.fr, rubrique Guichet Public.

Tarifs :

Enfants de Givry

et des Communes adhérentes :

4,90 € par 1/2 journée - 2,87 € / repas

Enfants des autres Communes :

8,50 € par 1/2 journée - 2,87 € / repas

Renseignements :

Jérôme MAY :

06 77 66 57 45 - clsh.givry@wanadoo.fr



Jeunes et vieux... ensemble ! un paradoxe à dépasser...



Semaine bleue du 15 au 21 octobre : Semaine nationale des retraités et des personnes âgées

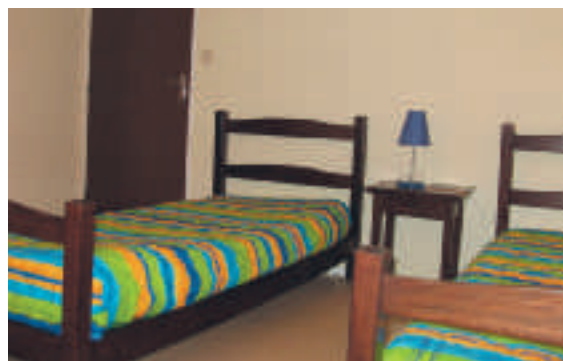
Et pour ne pas faillir au thème de la semaine bleue 2007, de nombreuses rencontres intergénérationnelles sont prévues pour les retraités givrotins ou pour les résidents des "Sept Fontaines" : déjeuner partagé avec les collégiens au Petit Prétau, goûter avec les petits de la Halte Garderie... Egalement au programme, visites de la Tonnellerie Chauffin, de la caserne des pompiers, dégustations de vins, animations musicales, loto...

Pour participer, n'hésitez pas à vous renseigner à la Résidence au 03 85 44 41 45.



La nouvelle signalétique de la Résidence

Rénovation des chambres d'hôtes à la Résidence aux 7 Fontaines



Après les cuisines, les salons de restauration, le hall d'accueil, le nouvel agencement du bureau de direction qui préserve la confidentialité des entretiens et les paliers aménagés à chaque étage, ce sont les chambres d'hôtes qui ont fait peau neuve cette année. Rappelons que ces chambres permettent aux résidents d'héberger leurs familles ou hôtes de passage.

Aux murs : des tonalités lumineuses et claires relevées par les couleurs toniques des nouveaux couvre-lits ouatinés, choisis dans le respect de la norme NF EN ISO 12952 "Non-allumabilité".



• Step
• Fessiers - Abdos
• Cuisses
• Body Sculpt
• Gym tradi
• Stretching
• etc...
ESPACE
CARDIO-TRAINING
STRETCHING PRO
VELO ELECTRO
ELLIPTIQUE PRO


CAP FORME
destination bien être



71 GIVRY
8, bd de Verdun
03 85 44 54 17

Les principaux chiffres de la rentrée scolaire



La 2^e salle de restaurant à l'école du Bourg

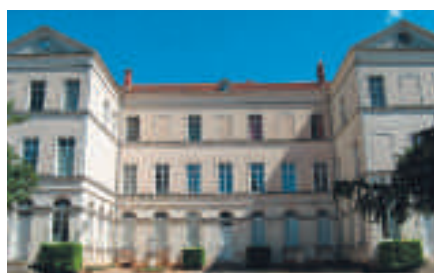


Ecole de Poncey

| Etablissements | effectifs 2007/2008 | effectifs 2006/2007 |
|----------------------|------------------------|------------------------|
| Maternelles : | | |
| Bourg | 102 | 111 |
| Poncey | 26 | 24 |
| ND Varanges | 55 | 49 |
| Primaires : | | |
| Bourg | 186 | 180 |
| Poncey | 38 | 42 |
| ND Varanges | 115 | 110 |
| Collèges : | | |
| Petit Prétan | 500 | 528 |
| ND Varanges | 70 | 86 |
| Total | 1 092 | 1 130 |



L'aire de jeux à la maternelle Léocadie Czyz



Notre-Dame de Varanges



Ecole du Bourg

Médailles et Trophées pour nos champions !



De gauche à droite MM. Tissot, Savoy, M^{me} Sénéclauze, M. Maillot, vice champion de France de natation et M. Voarick lors de la remise des trophées

L'ÉTAT DES LIEUX :

15 associations sportives fortes de 990 licenciés dont 563 de moins de 18 ans pour la saison 2006 – 2007 riche en résultats de qualité.

La soirée du 4 octobre dernier était l'occasion pour chacun des présidents des associations sportives de présenter ses activités et ses résultats, de remercier les élus pour leurs aides financières et matérielles, - subventions et mises à disposition de salles, subvention du Grand Chalon pour le transport des jeunes licenciés, extension du gymnase - ... à leur tour les élus soulignaient l'engagement généreux et formateur des bénévoles auprès des jeunes.

LE PALMARÈS

Givry Sport Orientation : - P. Figuière - W. Berthier - B. Verdin - V. Figuière - E. Chevreux - F. Vervier

Judo : - J. Luthereau - R. Péliissier - V. Pretet - T. Sabin - T. Gagliano - E. Zortea - V. Cadel - V. Ruget - A. Cloysil - B. Gritti - A. Vigoureux

Pétanque : M. David - F. Joly - R. Bourgeois - A. Faussurier - P. Dupuis - F. Frily - C. Menand - P. Berthier - C. Jeault

Jeunes Pompiers : N. Morandet - F. Villeret - J. Guyon - S. Gaillard

Varanges : T. Bertrand

Starlett Club : 5 coupes

Rugby : C. Garel - C. Guignard - Equipe Senior

Petit Prétan : E. Rimaire - M. Volatier - N. Roucher-Sarrazin - C. Pourchet

Volley : L. Bonazza - C. Curnis - C. Vion - N. Roucher-Sarrazin - B. Van Hauvert

VTT : - R. Paillard - M. Louvet - J. Bruley - T. Vasselet

Avis de la Mairie

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Le Maire informe que toute personne non inscrite sur les listes électorales de la Commune de GIVRY, doit, pour pouvoir voter en 2008, s'inscrire à la mairie de son domicile, au plus tard le 31 décembre 2007.

L'arrêté ministériel du 16 octobre 2006 pris en application des articles R 5 et R 60 du Code Electoral, précise que chaque électeur doit fournir au moment de son inscription une pièce justifiant sa nationalité française :

- une carte nationale d'identité en cours de validité,

- ou • un passeport en cours de validité, et • un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Nous attirons votre attention sur l'obligation de présenter une pièce d'identité ou un passeport en cours de validité. Le délai moyen, à ce jour, pour obtenir une pièce d'identité est d'un mois.

A supposer qu'un électeur se présente le 30 décembre pour une inscription sans pièce d'identité valide, celle-ci sera refusée.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Du lundi au jeudi : 8 h à 12 h et 14 h à 18 h
Vendredi et Samedi : 8 h à 12 h.

NOTA :

Nouvelle rédaction de l'article R 5 du code électoral issu du décret n° 2006-1244 du 11 octobre 2006, paru au Journal Officiel du 13 octobre 2006 :

"pour chaque révision annuelle des listes électorales, les demandes d'inscription des électeurs doivent parvenir dans les mairies jusqu'au dernier jour ouvrable de décembre inclus".

Donc dernier délai des prises d'inscription le lundi 31 décembre à 18 h.